

**Communauté d'agglomération
La Riviera du Levant**

Conseil communautaire du 09 Août 2021

DÉLIBÉRATION N°2021-CC-5S-CE-46

**PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT AU SYNDICAT MIXTE OUVERT
DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE GUADELOUPE**

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le Lundi 09 du mois d'Août à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en distanciel, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRÉSENTS : MM. CORNET Cédric - PANCREL Bernard - TONTON Loïc - Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole - MONTOUT Liliane - MM. PERIAN Jean-Luc - BACLET Guy Albert - Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - M. ALBERT Richard - Mmes LOUIS Nanouchka - PHOUDIAH Mélila - DAIJARDIN Muguette - M. PIERRE-JUSTIN Patrice – Mme CELINI Nadia - MM. BAPTISTE Christian - BAPTISTE Francs - BARBIN Teddy Olivier - BEAUPERTHUY Emmery - M. CHATEAUBON Hugues - CHRISTOPHE Sulpice Jean-Claude - Mmes CLARAC Elodie - FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia - MM. FRAIR Jules Joël - Mmes. GRANDISSON Mariane - HUGUES Valérie - JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - M. KANCEL Jacques Lucien - Mme LAPTES Sylvia - MM. LATCHOUMANIN Eric - MARY Teddy - Mmes PAULON Nina Valentine - PEROUMAL EPOUSE SYLVANISE Sophie - M. QUIQUEREZ Yves - Mme VIROLAN Jocelyne.

EXCUSES : MM. GALVANI Lucien (**Procuration à Mme Sylvia LAPTES**) - HOTIN Michel Eloi (**Procuration à M. Cédric CORNET**) - Mme KANCEL ÉPOUSE MURAT Marguerite Ephreme (**Procuration à M. Jules FRAIR**) - MM. LUTIN David Laurent (**Procuration à M. Cédric CORNET**) - Mme MANDRET ÉPOUSE PASSAVE Mariette (**procuration à Mme Olivia RAMOUTAR**) – MM. SOLVET Patrick (**Procuration à M. Francs BAPTISTE**).

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 41

Conseillers présents : 35

Conseillers représentés : 06

Date de la convocation :	09 Août 2021
Date d'affichage :	09 Août 2021
Nombre de conseillers en exercice :	41
Nombre de présents :	35
Nombre de votants :	41
Secrétaire de séance :	Mme Nina Valentine PAULON

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n° 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant ;

Vu le projet de statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe annexé à la présente délibération ;

Considérant que la loi n° 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe a institué un syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe », qui sera créé au 1^{er} septembre 2021 ;

Considérant qu'en vertu de cette loi, ce syndicat aura la qualité d'établissement public local à caractère industriel et commercial ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président et après avoir débattu,

Afin de faire face aux difficultés d'alimentation en eau potable des usagers et de traitement des eaux usées sur le territoire de la Guadeloupe, il a été créé un syndicat mixte ouvert de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe qui prendra effet au 1er septembre 2021.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, le syndicat mixte est administré par un comité syndical composé au titre de chaque membre par quatre délégués.

Par conséquent, **il est proposé au Conseil communautaire de :**

- Désigner comme délégués de la CARL au sein du syndicat mixte ouvert de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe les élus communautaires suivants :
 - M. Emmerly BEAUPERTHUY ;
 - Mme Myriam Lucie BROSIUS ;
 - Mme Nicole SINIVASSIN ;
 - M. Eric LATCHOUMANIN.

- Désigner parmi ces délégués, un membre :
 - pour faire partie du bureau ;
 - pour faire partie de la commission de surveillance.

Par 41 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la majorité requise des suffrages étant atteinte.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} : De désigner par vote à main levée les quatre représentants de la CARL suivants pour siéger en tant que délégués au sein du Comité syndical :

- M. Emmerly BEAUPERTHUY ;
- Mme Myriam Lucie BROSIUS ;
- Mme Nicole SINIVASSIN ;
- M. Eric LATCHOUMANIN.

ARTICLE 2 : De désigner par vote à main levée Madame Myriam Lucie BROSIUS pour siéger au sein du Bureau syndical.

ARTICLE 3 : De désigner par vote à main levée Monsieur Éric LATCHOUMANIN pour siéger au sein de la commission de surveillance.

ARTICLE 4 : De charger Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le**

**Et publication ou notification
le**

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme,

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**


Cédric CORNET



- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradam.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.